



AVIS OFFICIEL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Relatif à
L'ÉVALUATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC



CHARTRE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC



Sommaire :

Introduction	p 2
Partie 1 : La charte de pays : un document cadre de développement du territoire	p 4
Partie 2 : Appréhender la charte dans sa globalité	p 7
Partie 3 : Evaluation d'une thématique plus spécifique : Axe 1 et 2 de la charte	p 13
Partie 4 : D'autres enjeux identifiés	p 19
Conclusion	p 20
Auditions	p 21
Annexe	p 22

Introduction

Le **Conseil de développement** est une instance de concertation avec la société civile, liée à Saint-Brieuc Agglomération et au Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc.

Il regroupe une cinquantaine d'organismes locaux. Entreprises, syndicats, organismes publics ou parapublics, mais également associations participent ainsi à la richesse des échanges au sein du Conseil de développement. Il est également ouvert à toute personne intéressée, qu'elle soit étudiant(e), habitant(e), salarié(e) ou simple citoyen(ne) motivé(e).

Le Conseil de développement s'intéresse à toute thématique qui lui semble importante pour le territoire : débat sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, sur l'offre culturelle, sur la cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des déchets, sur le développement durable ou les services à la population...

Depuis le printemps 2011, le Conseil de développement s'est intéressé un projet de territoire, la charte de développement du pays, que les élus avaient validé en 2000. Comment le territoire a-t-il évolué depuis ? Les priorités identifiées à l'époque sont-elles toujours d'actualité ? Quels sont les nouveaux enjeux identifiés ?

Telles sont les questions auxquelles le Conseil de développement a tenté de répondre au cours de l'année écoulée. Le présent document retrace les principales réflexions et propositions que le Conseil de développement a formulées au cours de ses différentes réunions.



Les membres du Conseil participant à l'évaluation

Jacques UGUEN
Richard CEVEQUE
Marie-Jo LE BARRIER
Nicole MORIN
Dominique VIEL
Philippe COLAS
Frédéric BERNARD
Michel DEVAUX
Roger LERUN
Jean Marie GOETGHEBEUR
Solenn LEPEU
Loïc TOUPIN
Jean René SIFFERT
Joëlle CARLUER
Daniel PICOT
Jean Yves LE MORVAN
Philippe ESTIENNE
Eric LE BARS
Florence MERCIER
Joris VIART
Jean Yves RONDEL
Michel JOUFFLINEAU
Annie REY
Patrick SANGAN
Jean-Luc DERRIEN
Frédéric BERNARD
Baptiste NAY
Yann DUDORET

1. La Charte du pays de Saint-Brieuc : un document cadre de développement du territoire

a) Une charte : pour qui, pourquoi, comment ?

La charte d'un pays est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

Les chartes de développement étaient définies réglementairement dans l'article 22 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.¹

« Cette charte exprime le projet commun de développement durable du territoire, selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme « Action 21 » qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro des 1^{er} et 15 juin 1992 et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre ; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. La charte est adoptée par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement et de développement économique. Un Conseil de développement [...] est associé à l'élaboration de la charte. »

La charte contribue à formaliser les engagements réciproques des différents acteurs concernés. Elle décrit les orientations fondamentales du pays à un horizon minimal de dix ans et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs.

Ces orientations sont ensuite déclinées en programme d'actions puis en contrats avec des partenaires institutionnels tels que l'État, la Région ou le Département. Les aides financières liées à ces contrats permettent de mettre en œuvre ces actions.

La charte de pays traduit un projet global de développement durable qui doit répondre :

- aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement,
- aux principes de subsidiarité et de transversalité,
- à une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions,
- aux défis de conciliation du long terme et du court terme.

b) La charte de développement du pays de Saint-Brieuc

En 2001, les élus des communautés de communes composant le Pays de Saint-Brieuc ont adopté une charte de développement pour le territoire du pays. Cette charte a été élaborée à l'initiative de divers élus et acteurs socio-économiques, ces derniers étant aujourd'hui regroupés au sein du Conseil de développement.

10 ans plus tard, le Syndicat mixte du pays a décidé de lancer plusieurs évaluations des politiques menées sur son territoire : les dispositifs financiers et la charte de développement ont ainsi été évalués.

En juillet 2010, le Syndicat mixte du pays a donc sollicité le Conseil de développement afin qu'il engage une première réflexion sur la mise en œuvre de cette charte. Le Conseil d'administration du Conseil de développement a décidé de répondre positivement à cette saisine en septembre 2010.

Une assemblée plénière du Conseil de développement s'est réunie courant novembre 2010, pour définir les premières bases méthodologiques de cette évaluation et lancer officiellement les travaux en interne au Conseil de développement.

¹ Cet article a depuis été abrogé par la loi de réforme des collectivités territoriales

L'assemblée plénière a ainsi retenu de réaliser l'évaluation en interne, sans faire appel à un prestataire extérieur.

Rappel des principales orientations de la charte :

La charte s'est construite autour :

- d'un diagnostic du territoire
- d'une ambition : faire du pays de Saint-Brieuc le pays du vivant
- de 5 orientations :
 - a. « Vivre en intelligence » développer la fonction technopolitaine
 - b. « Vivre au pays » consolider une économie locale dynamique et diversifiée
 - c. « Vivre en harmonie » mettre l'environnement au service d'une vie de qualité
 - d. « Vivre ensemble » unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir
 - e. « Vivre en cohérence » organiser et animer le pays de Saint-Brieuc

c) Démarche et objectifs du Conseil de développement

L'objectif est d'évaluer le projet de territoire du pays, et non pas les actions portées par le Syndicat mixte (elles seront bien évidemment prises en compte dans l'évaluation, mais ne seront pas évaluées précisément).

Il s'agit donc de comprendre les grandes évolutions du territoire, afin de voir comment la charte les avait anticipées, et comment elle a pu, ou non, permettre aux acteurs locaux de les accompagner et de l'influencer.

Le Conseil de développement a donc voulu évaluer dans un premier temps l'état de mise en œuvre de la charte : les projets préconisés ont-ils été mis en œuvre ? Les objectifs soulignés ont-ils été atteints ? Puis, dans un second temps, évaluer la pertinence de la charte : au regard des évolutions qui sont apparus depuis 10 ans et des actions qui ont été effectivement réalisées, les objectifs fixés semblent-ils toujours pertinents ?

Ces deux aspects ont été abordés au regard :

- de la charte dans sa globalité
- de thématiques plus ciblées

➤ Appréhender la charte dans sa globalité

En assemblée plénière, le Conseil de développement a émis le souhait d'avoir une **vision d'ensemble de la charte**, en prenant connaissance dans un premier temps de son contenu et de ses différentes orientations. Il s'agissait ensuite de dresser un **état des lieux général**, le plus objectif possible, de ce qui a déjà été mis en œuvre ou non en fonction des objectifs.

Cet état des lieux a permis d'avoir une **vision d'ensemble de la charte** et de ce qu'elle a pu entraîner comme effet sur le territoire, sans pour autant l'évaluer de façon exhaustive et précise.

Concrètement, pour chaque orientation :

- deux ou trois indicateurs (non exhaustifs) ont été retenus afin de pouvoir mesurer rapidement la prise en compte de l'orientation.
- Définir si les principaux outils préconisés (projet, schémas,...) ont été réalisés (qu'ils soient en cours d'élaboration ou déjà mis en œuvre) ou non.

Enfin, pour compléter cette vision globale de la charte, le Conseil de développement a proposé d'auditionner quelques acteurs clés du territoire.

➤Evaluation d'une thématique plus spécifique

L'Assemblée générale a ensuite décidé d'évaluer plus en détail les évolutions de l'économie locale, de la formation, et de la recherche (axes 1 et 2 de la charte).

Rappels du contenu de la charte sur ce sujet :

Ambition de la charte : consolider une économie locale dynamique et diversifiée (axe 2)

Les grands domaines économiques identifiés dans la charte :

- Le tourisme,
- l'agroalimentaire, l'agriculture,
- les ressources maritimes,
- l'économie sociale et solidaire,
- le commerce et l'artisanat.

Les conditions pour le renforcement de cette économie et pour le développement de l'attractivité du territoire :

- La mise en réseau des entreprises et des acteurs,
- Le renforcement des liens et activités à l'international
- Le renforcement de la fonction technopolitaine du territoire (liens entre la formation, la recherche et les entreprises) (axe 1)

Questions : qu'est-ce qui a été fait depuis 10 ans en la matière ?

La pertinence des enjeux et des orientations de la charte ?

Comment réactualiser ces enjeux aujourd'hui ?

Ainsi, le conseil de développement propose d'approfondir ces orientations et a fait le choix d'axer sa réflexion sur « *la fonction technopolitaine* », « *les évolutions de l'économie littorale* », « *l'économie et le tourisme* ».

De plus, le conseil de développement propose d'aborder des thématiques qui n'apparaissent pas ou peu dans la charte mais qui permettront de définir des axes prioritaires pour le territoire, lesquels pourraient donner des orientations pour le futur contrat de pays. Ainsi, seront abordées *l'agriculture* et *l'énergie* comme des enjeux incontournables.

2. Appréhender la charte dans sa globalité

a) Une charte élaborée dans un contexte d'intercommunalité encore récente

Cette charte a notamment été mise en place pour permettre aux acteurs locaux de travailler ensemble, en réseau, et ce, afin de sortir de la crise et des différents clivages territoriaux.

Elle n'est pas née d'une volonté de communautés de communes structurées de travailler ensemble mais a été rédigée à une période où la plupart des intercommunalités du pays étaient en train de se structurer.

- A part les communautés du Sud du pays qui étaient constitués dès 1992-1993, les 4 autres intercommunalités se sont créés entre les années 1998-2001.
- Le travail inter-communes n'était donc pas encore une évidence à l'époque ; la charte a sans doute été l'occasion de permettre à ces différents territoires de se rencontrer, d'échanger entre eux (dans les communautés et au-delà).

<u>Territoire</u>	<u>Date de création</u>
Constitution du pays	2002
Ecriture de la charte	2001
Sud Goëlo	2001
Lamballe Communauté	2000
Agglomération briochine	1999
Côte de Penthièvre	1998
Pays de Moncontour	1993
Centre Armor Puissance 4	1992
Quintin Communauté	1992

La charte a donc permis aux différents élus de se rencontrer et d'échanger, elle a sans doute eu une importance pour certaines intercommunalités qui venaient de se créer également (Lamballe Communauté, Sud Goëlo, agglomération briochine).

Si la charte était très large, avec une multitude de thématiques abordées, et qu'aujourd'hui le syndicat mixte du pays n'intervient plus que sur certaines missions ciblées, c'est sans doute que les communautés ont parallèlement au pays, également mieux structuré leurs actions et leurs priorités.

Enfin, elle est vue comme un moyen de consolider et structurer un territoire qui souffre économiquement ; la crise économique frappe durement l'agglomération briochine et ses alentours et implique la nécessité de regrouper les différents acteurs locaux autour d'une ambition commune. La charte est un des moyens de fédérer et définir le pays sur la base de compromis et de négociations.

b) Constats par orientations de la Charte

Dès le départ, si toutes les orientations ont été vues par le Conseil de développement, il a été décidé de s'attacher en premier lieu, et compte tenu des délais, aux deux premières orientations. Celles-ci seront donc plus détaillées que les autres ; voir page 14 de ce document. Les propositions ci dessous s'appuient sur des indicateurs développés en annexe de ce document ; voir tableau page 22.

Légende des pictogrammes utilisés :

- 😊 Évolution positive, conformément à ce que prévoyait la charte
- Projet non cité dans la charte, mais s'inscrivant totalement dans la logique de celle-ci
- ⊗ Orientation prévue dans la charte, mais peu ou pas réalisée
- 🤔 Évolution difficilement quantifiable d'une orientation prévue dans la charte

La référence des paragraphes qui vont suivre est le contenu de la charte, écrite en 2000.

Certaines orientations prévues ont pu ne pas être réalisées, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elles sont encore pertinentes aujourd'hui et doivent être réalisées.

→ Les pictogrammes ne sont donc pas des jugements de valeur.

Vivre en intelligence : développer la fonction technopolitaine

- Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologies
 - ⊗ Une recherche fragilisée par des décisions nationales en faveur de la concentration
 - 😊 Développement important du Zoopôle et du Véhipôle au cours des 10 dernières années
 - Des partenariats variés entre l'IUT et des structures locales (sur l'automobile, les matériaux...)
- Renforcer la formation
 - 😊 Fort développement de la formation (Véhipôle, CNAM ...)
 - 😊 Initiatives de Saint-Brieuc Agglomération pour valoriser l'offre de formation post-bac
 - ☹ Pas de données sur l'évolution globale de l'offre de formation depuis les 10 dernières années
- Organiser la vie sociale et économique autour des technopôles du pays
 - ⊗ Manque d'appropriation de la fonction technopolitaine du territoire (méconnue, mal identifiée, mal reconnue)

Le Conseil de développement a ainsi fait le constat que cette charte n'a pas eu la force structurante ambitionnée au départ sur les axes « organiser la vie sociale et économique autour des technopôles du pays ».

Étant peu connue, cette charte a donc été peu appropriée (ex : manque de connaissances entre Zoopôle et le monde agricole) ; même si il y a eu de nombreuses évolutions de développement.

Vivre au pays : consolider une économie locale dynamique et diversifiée

Sur cette orientation, le Conseil de développement a constaté qu'un certain nombre d'indicateurs économiques mis en place ont été positifs pour le pays (avec l'accueil de nombreuses TPE et PME très dynamiques notamment), mais que les acteurs locaux peinent à reconnaître ce même pays comme « le pivot de la Bretagne Nord ».

- Mise en réseau des entreprises et des acteurs
 - 😊 Des échanges entre chefs d'entreprises dynamiques (Plato)
 - ⊗ Une agence de développement économique du pays créée, puis supprimée
 - ⊗ Le sentiment d'une méconnaissance inter-acteurs locaux persiste
 - Diverses dynamiques autour de la Chambre des métiers : Cité du goût, Bâtipôle, Cité des métiers
- Promouvoir et structurer le tourisme
 - 😊 Création du pays touristique
 - 4 offices de tourisme intercommunaux sur les 10 du pays
- Mettre en place un réseau des acteurs de l'ESS
 - 😊 Réseau des champs de l'ESS en cours ; création du pôle Rich'ess
- Développer les ressources maritimes
 - ⊗ Une économie maritime qui a souffert de la crise
 - 😊 Une filière « pêche » stable
 - 😊 Les ports du Légué et d'Erquy modernisés
 - Le développement de la plaisance
- Développer et faire connaître l'espace rural
 - 😊 Création d'activités ++
- Renforcer les liens et les activités à l'international
 - ⊗ Malgré des opportunités pour des projets européens interrégionaux, les collectivités du pays n'ont pas travaillé dans ce sens
 - 😊 Échanges internationaux menés par le Zoopôle
 - Dynamiques de jumelage et coopération menées par les communes et les communautés

- Accompagner le développement du commerce et de l'artisanat
 - ⊗ 2 ODESCA mises en place, mais avec un bilan mitigé
 - ⊗ Des densités de G.M.S. fortes et supérieures aux moyennes nationales (risque de tensions de marché), surface commerciale mal répartie sur le territoire

Le Conseil de développement constate qu'au niveau économique, le pays se porte plutôt bien (pas mal d'indicateurs positifs comparés à d'autres pays bretons), mais l'image négative d'un territoire confronté durement à la crise persiste.

Il note particulièrement :

- Le manque d'une gouvernance économique de pays : pas d'agence de développement économique
- La forte appropriation de la thématique développement économique par les Communautés de Communes : politique volontariste d'accueil des entreprises, y compris en milieu rural. (cf tableau en annexe)
- Tourisme : structuration progressive à l'échelle intercommunale, concernant la coordination des actions, la valorisation des activités locales.

Vivre en harmonie : Mettre l'environnement au service d'une vie de qualité

- Préserver l'environnement naturel
 - ⊗ Pas de document élaboré par le syndicat mixte du pays (ex : charte de l'environnement)
 - 😊 Intégration croissante du développement durable par les collectivités et les acteurs locaux
 - 😊 Création de l'Agence locale de l'énergie
- Reconquérir la qualité de l'eau
 - 😊 Élaboration du SAGE en cours
 - ➔ Engagement des acteurs locaux dans le plan de lutte contre les algues vertes
- Agir pour la valorisation des déchets
 - ⊗ Manque de coordination
 - 😊 Développement du tri et baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles
 - ➔ Compétence des communautés et des syndicats de traitement
- Mettre en place une politique d'aménagement du territoire à l'échelle du pays
 - 😊 Adoption et révision d'un SCOT du pays
 - ➔ Suivi et mise en œuvre du SCOT via un « groupe de suivi des PLU »
 - ➔ 61 communes sur 64 ont un document d'urbanisme ou sont en train d'en élaborer un.

Le Conseil de développement constate que l'appropriation de la question de la préservation de l'environnement, via les communautés, mais également le SCOT et le SAGE a été particulièrement bien intégrée.

La thématique des déchets a été moins mobilisatrice pour le syndicat mixte du pays qui n'a pas été acteur. Cependant, les communautés et les syndicats de traitement se sont emparés de cette question au niveau plus local.

Vivre ensemble : unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir

- Renforcer le lien social
 - ⊗ Pas de schéma de services élaboré
 - 😊 Étude réalisée par le Conseil de développement
 - 😊 Équipement du territoire via les contrats de pays successifs (culture, enfance-jeunesse,...)
- Renforcer la cohésion territoriale
 - 😊 Travaux pour améliorer la desserte (axe Nord/sud, rocade) et la sécurité de la RN12
 - ⊗ Pas de schéma routier de pays, pas de plan de déplacement
 - 😊 Réflexions des communautés sur leurs services de transport
- S'ouvrir pour mieux communiquer
 - ⊗ Accompagnement du projet BGV
 - ⊗ Maintien de l'aéroport
 - 😊 Modernisation du port du Légué
 - 😊 Accompagnement des acteurs locaux dans l'usage des TIC

Le Conseil de développement constate notamment sur ce volet qu'il n'y a pas de schéma de structuration des services ; ce qui pose de nombreuses questions pour l'avenir.

Force est de constater également qu'au niveau des transports, mise à part l'étude du Conseil de développement, il n'y a pas eu de réflexion à l'échelle du pays.

Sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, les collectivités se sont lancées dans la mise en œuvre d'un pôle d'échange multimodal. Mais leur appropriation du projet est-elle à la hauteur des enjeux ?

Au niveau numérique, le territoire s'est également équipé, et le pays a pu accompagner le développement des usages.

Vivre en cohérence : organiser et animer le pays de Saint-Brieuc

- ☺ Faire évoluer le cadre juridique du pays
 - ☺ Créer une structure de pays
 - ☺ Créer le Conseil de développement
 - ☺ Assurer le lien avec l'agglomération briochine...
- ...et avec les autres communautés
- Engagements communs des 7 communautés sur les conventions Armor Initiative et ADE
 - Convention SIG
 - Comités techniques où toutes les communautés sont représentées
 - Création de l'Agence locale de l'énergie du pays

Le respect de cette orientation a été bien mené, c'est définitivement l'axe qui a été le plus structuré au niveau de cette charte.

Concernant le cadre d'exercice du Syndicat mixte, il s'organise autour de 3 rôles principaux :

- un rôle de « lieu d'échanges et de coordination » ; diffusion d'informations actualisées, de l'ordre du réflexe, de l'immédiat.
- un rôle de « développeur, innovateur, organisateur » ; il est l'initiateur d'outil de mutualisation qui prend ensuite son autonomie (Agence locale de l'énergie, Maison de l'emploi...) ou d'étude (schéma éolien, étude sur l'organisation économique...).
- un rôle « planificateur » ; SCOT, SAGE...Ce rôle s'inscrit dans le cadre de compétences propres et dans la permanence.

c) Comparaison avec les autres projets de territoire

Pour s'approprier les enjeux des différents territoires composant le pays, mais également *pour mesurer la pertinence des orientations de la charte, ainsi que son appropriation par les élus locaux, le Conseil de développement a établi une comparaison entre les orientations de la charte, et le contenu des différents projets de territoire des communautés qui en avaient établi un :*

- projet de territoire de la communauté de communes Côte de Penthièvre
- projet de territoire de la communauté de communes Sud Goëlo
- projet de territoire de Saint-Brieuc Agglomération

Pour les communautés qui n'ont pas de projet de territoire, d'autres documents ont pu être comparés avec la charte :

- le plan d'actions économiques de Lamballe Communauté
- les orientations du programme Leader du Sud du pays de Saint-Brieuc (qui regroupe 3 communautés de communes : Quintin Communauté, Moncontour, Centre Armor Puissance 4)

Enfin, le contrat de pays a également été comparé avec la charte, puisqu'il donne une vision des enjeux définis par les élus locaux et le Conseil Régional pour le pays.

Comparaison des orientations des projets de territoire avec celles de la charte

La Fonction Technopolitaine	Une économie locale dynamique et diversifiée :	Mettre l'environnement au service d'une vie de qualité :	Unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir
Degré d'appropriation par les PT locaux 2/6	Degré d'appropriation par les PT locaux 3/6	Degré d'appropriation par les PT locaux 5/6	Degré d'appropriation par les PT locaux 4/6
 <p>> Renforcer la recherche, l'innovation et le transfert de technologies > Renforcer la formation > Contribuer au développement des entreprises</p>	<p>> Mettre en réseau les entreprises et les acteurs > Promouvoir le développement touristique > Développer les ressources maritimes > Développer et faire connaître l'espace rural > Renforcer les liens et les activités à l'international > Développer l'économie sociale et solidaire > Accompagner le développement du commerce et de l'artisanat</p>	<p>> Préserver l'environnement naturel > Valoriser les espaces naturels et les grands sites > Reconquérir la qualité de l'eau > Agir pour la valorisation des déchets ménagers, industriels, agricoles > Mettre en place une politique d'aménagement du territoire à l'échelle du pays</p>	<p>> Renforcer le lien social (culture, sport, solidarité) > Renforcer la cohésion territoriale > Unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir (transport, infrastructures routières)</p>

Ce tableau donne une vision d'ensemble du *degré de prise en compte des orientations de la charte par les élus locaux* avec pour indicateur les axes des projets de territoire. Il ne s'agit pas d'une présentation de l'état de mise en œuvre des orientations de la charte.

d) Constat global

L'analyse de la Charte de développement par le Conseil de développement a mis en évidence la forte mobilisation des acteurs locaux autour d'un projet commun, et de la construction d'une habitude de travail :

- ☺ Une charte en appui des dynamiques intercommunales récentes
- ☺ Le pays, une structure initialement créée pour animer les échanges entre acteurs, dont le rôle évolue
- ☺ Le développement de projets partagés et partenariaux

Cependant, l'appropriation de cette charte est restée limitée par ces mêmes acteurs, voire totalement inconnue de certains acteurs pourtant concernés par la mise en œuvre :

- ☹ Une charte méconnue
- ☹ Des orientations inégalement partagées
- ☹ Des priorités qui ont évolué
- ☹ « le pays du Vivant » : un slogan qui n'a pas fédéré les acteurs locaux

Même si elle a vieilli et qu'elle n'est plus connue, la charte apparaît globalement comme pertinente, puisqu'un certain nombre des orientations proposées ont été travaillées et mises en œuvre, par différents acteurs locaux. Cette charte a notamment pu anticiper un certain nombre des enjeux du pays.

Aujourd'hui, des orientations sont évidemment à réactualiser, car un certain nombre de priorités et problématiques actuelles y sont absentes. A titre d'exemples, le Conseil de développement peut citer : l'énergie, la nécessité d'économiser le foncier, l'agriculture, la lutte contre les algues vertes,...

Il faut souligner depuis 10 ans, la multiplication et le renforcement des travaux menés en commun, la construction d'outils mutualisés : au niveau du Syndicat mixte, et mis en place grâce à son impulsion et aux acteurs locaux (ex : Agence locale de l'énergie), mais également au-delà (ex du réseau des 7 salles culturelles du pays). Il s'agissait bien de l'ambition de la charte, et des efforts considérables ont été fait depuis 10 ans.

Toutefois, les 1ères réunions du Conseil de développement sur le sujet ont bien montré que les liens pourraient encore se développer entre les acteurs locaux, les élus, et ce, afin de développer les synergies et les projets.

Le problème récurrent du manque d'appropriation des projets locaux et des perceptions du territoire reste également une préoccupation d'actualité pour les membres du Conseil de développement. Un certain nombre de capacités locales sont encore mal connues, mal appréhendées, sous estimées (ex : la formation universitaire, les activités du Zoopôle qui semblent peu ou pas appropriées par les agriculteurs,...) et la notion de « mise en réseau » mériterait d'être encore développée.

e) L'objectif principal : fédérer

Objectif principal de la charte : fédérer les acteurs locaux pour qu'ils se projettent ensemble dans l'avenir.

→ Cet objectif a-t-il été atteint ?

OUI

- La plupart des projets de territoire des communautés ou projet Leader font référence (plus ou moins explicitement) à l'échelle du pays (pour le SCOT, pour une opération spécifique, pour la charte, pour travailler avec les intercommunalités voisines)
- Des collectivités qui ont pris l'habitude de travailler ensemble
- Des élus qui se rencontrent régulièrement pour échanger

MAIS DES PROGRES RESTENT A FAIRE

- Le projet de territoire de l'Agglomération briochine ne mentionne pas le pays
- Les acteurs locaux ne se sont pas appropriés la charte, et n'ont pas de vision de l'échelle pays, qui paraît très administrative et très abstraite
- Des conflits de nature territoriale persistent dans le travail commun
- Les élus municipaux « de base » connaissent-ils le pays, ou sont-ils, comme la population éloignés des décisions qui s'y prennent ?

Quelles préconisations du Conseil de développement pour un projet de territoire partagé ?

Les élus

Les élus à l'initiative de la charte dans le début des années 2000 ont pu en avoir connaissance, mais qu'en est-il des suivants ?

Le Conseil de développement propose, afin que cette charte soit appropriée par les élus, que celle-ci soit largement partagée, en associant notamment les élus à son évolution et en assurant un suivi dans sa mise en œuvre.

Les acteurs du territoire

Concernant les acteurs locaux, comment impulser une dynamique afin de fédérer autour de ce projet ? Devant le constat d'une faible mobilisation, il serait nécessaire de rencontrer chaque acteur afin de leur soumettre un certain nombre de questions : Quels ont été les freins? Quelles sont leurs attentes ?...

3. Evaluation d'une thématique plus spécifique : Axe 1 et 2 de la charte

Fonction technopolitaine

La Charte

Les orientations 1 et 2 de la charte concernaient plus spécifiquement l'économie locale. La charte insiste en effet sur l'importance du pays de Saint-Brieuc pour la Bretagne, mais également sur son dynamisme économique.

Le développement de la fonction technopolitaine est un axe prioritaire de la charte version 2001, qui a été repris notamment dans les autres projets de territoire (St-Brieuc agglo). Cette fonction est largement centrée autour du Zoopôle.

La Charte définit la fonction technopolitaine par la concordance de trois thématiques : la fonction « recherche », la fonction « formation », la fonction « développement des entreprises ».

Quelques constats

Depuis la mise en place de la charte, des avancées considérables ont été faites, notamment en ce qui concerne le rassemblement des acteurs de la formation, avec un accompagnement de Saint-Brieuc Agglomération.

En effet il y a eu de nombreuses évolutions :

- Zoopôle structuré et dynamique, et, à l'avenir, un rapprochement avec Châtelets avec la rocade.
- Un accueil de nombreuses TPE et PME très dynamiques.
- Véhipôle : développement important des capacités de formation
- Formation universitaire : projet récent de l'agglo pour structurer les acteurs entre eux
- Implantation du CNAM : centre formation et siège régional
- Nombreuses licence professionnelles (Rennes 2) et IUT

Néanmoins, cette charte n'a pas eu la force structurante ambitionnée au départ sur les axes « organiser la vie social et économique autour des technopôles du pays ».

Etant peu connue, cette charte a donc été peu appropriée (ex : manque de connaissances entre Zoopôle et le monde agricole).

Axes prioritaires pour le territoire :

Faire connaître la fonction technopolitaine du territoire qui reste mal connue et mal appropriée par les acteurs locaux

Développer les liens entre les élus locaux et les acteurs de l'innovation, action à poursuivre
Valoriser la fonction « recherche » de manière stable, car il semble qu'elle soit en situation de fragilité dans le pays

Organiser l'économie et la vie sociale locale autour des technopôles du pays comme le souhaitait la charte

Permettre à cet îlot de recherche localisé sur l'agglomération d'irriguer le territoire, et ainsi lui permettre de devenir un Pôle fort

Mettre en synergie les acteurs économiques et les demandes locales spécifiques

Créer une gouvernance de pays pour la question économique

Les évolutions de l'économie « littorale »

La Charte

La charte de développement insiste sur l'importance du littoral pour le pays de Saint-Brieuc :

- Développer les ressources maritimes pour « consolider une économie locale dynamique et diversifiée » (axe 2)
- Moderniser les infrastructures maritimes pour « s'ouvrir pour mieux communiquer » (axe 4)

Quelques constats

Les activités économiques sont variées et ont globalement souffert de la crise (baisse de 30% port du Légué), mais aujourd'hui on constate une reprise du trafic au Légué (+9%) alors que le trafic départemental est globalement en baisse (-7%). Un 4^e quai est à l'étude pour éviter la stagnation du trafic. Nous noterons aussi la modernisation du port d'Erquy.

Malgré les difficultés liées à la crise économique, la pêche costarmoricaine se porte assez bien. On note une baisse de la pêche côtière (- 12%), une hausse de la pêche hauturière (32%), un nombre d'emplois embarqués globalement stables (+3%), une professionnalisation des pêcheurs croissante.

Le nautisme et la plaisance est un secteur en pleine croissance. Avec l'arrivée du B.G.V. et le rapprochement des Côtes d'Armor de Paris, il est probable que ces pratiques se développent à l'avenir.

M.BREMONT, Conseil Général, auditionné lors des réunions, évoque des projets majeurs relatifs à l'économie littorale : Eoliennes en mer (2019/2020), le transport collectif par bateau (Saint Quay-Erquy), un Projet global d'économie « turquoise », qui vise à associer l'économie terrestre « traditionnelle » et l'économie maritime et littorale.

En résumé :

L'espace littoral est le support de diverses activités économiques. Celles-ci, même si elles ont souffert de la crise, se portent plutôt bien, et pourraient se développer davantage. D'autant que les collectivités et acteurs locaux concernés semblent déterminés à soutenir et développer cette économie littorale.

De nombreuses opportunités, notamment le développement d'énergies marines (mais également la plaisance, le commerce maritime,...) pourraient, pour l'avenir, renforcer encore cette économie.

Reste que cette dernière dépend largement des infrastructures et des aménagements terrestres, qu'il convient donc de penser en étroite articulation avec le littoral : transport et logistique, aménagement du littoral, équipement des ports,...

Axes prioritaires pour le territoire :

- Soutenir l'accompagnement des acteurs locaux (GIZC)
- Penser son articulation avec les infrastructures terrestres (transport, logistique,...), en réhabilitant l'infrastructure dédiée aux chemins de fer afin de promouvoir le transport « propre » entre le Légué et la gare de Saint Brieuc
- Associer l'activité tourisme et maritime ; coordonner l'offre pour une activité de plaisance densifiée
- Anticiper l'implantation des éoliennes off-shore, notamment dans le domaine de la formation (maintenance)

Concernant la pêche :

- Protéger et maintenir les ressources naturelles
- Valoriser les productions locales

L'économie et le tourisme en pays de Saint-Brieuc : quels enjeux pour demain ?

La Charte

« Faire du tourisme une filière économique forte et créatrice de richesses et d'emplois, structurer l'offre touristique, tendre vers un plus grand professionnalisme sont des objectifs que le pays de St-Brieuc s'assigne pour tirer un meilleur parti d'un potentiel de grande valeur. »

6 axes de développement proposés dans la charte :

Valorisation des espaces naturels

Valorisation de l'hébergement et de la restauration

Accompagner des initiatives diverses qui contribuent à valoriser les différents pôles touristiques existant dans le pays de St Brieuc (sentiers et routes touristiques)

Accompagnement du développement d'une politique touristique de proximité

Réaliser des équipements structurants afin d'améliorer la fréquentation touristique

Tendre vers un plus grand professionnalisme : aller vers plus de réseau, création du Pays touristique ...

Quelques constats

Le territoire présente plusieurs caractéristiques locales

La Bretagne est une région reconnue pour la qualité de son environnement patrimonial et naturel. Le nombre important de résidences secondaires conditionne néanmoins fortement les retombées économiques locales.

Le territoire se caractérise notamment par de nombreuses manifestations publiques estivales, une concentration aux alentours de Saint-Brieuc de restaurants classés par les guides touristiques. La fraîcheur de la baignade et l'arrivée inopportune d'algues vertes (sur des sites extrêmement localisés, un nombre restreint de plage est concerné), n'empêchent pas les vacanciers de visiter l'arrière pays où un patrimoine très riche, offre un retour historique médiéval et renaissance (citons Quintin et Moncontour).

Création du Pays touristique de Saint Brieuc

Créé en 2004, soit deux ans après la création du Pays de Saint-Brieuc, il est intégré à la structure du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc. Il est chargé de la structuration, du développement de l'économie et de l'animation touristique du territoire. Il initie, met en œuvre et suit, en accord avec les collectivités, les actions visant au développement de la stratégie touristique du territoire. Il travaille, en étroite relation, avec les collectivités territoriales, les offices de Tourisme et les professionnels du tourisme.

Des évolutions dans le secteur tourisme

Voici quelques données concernant le département mais qui apportent des éléments d'analyse à l'échelle du pays :

Concernant l'évolution du tourisme en Cotes d'Armor, 55% de l'activité se concentre l'été, avec une tendance notable à la concentration du « cœur de saison » (-11% de nuitées en juillet) et un développement en bord de saison (+5% en printemps, +30% en septembre-octobre).

Le public familial est en baisse (41% contre 46%) au profit des couples et de seniors. Concernant les catégories socio professionnelles, il s'agit généralement de classes moyennes. On remarque une clientèle fidélisée et régulière. Ces personnes choisissent cette destination pour son patrimoine naturel et culturel.

Les réservations de dernières minutes sur Internet sont en hausse. On note une tendance à la gratuité et à l'immédiateté avec un accès à l'information facile. E-tourisme connaît une croissance de 20% en 2010. 35% des français de 15 ans et plus réservent leur séjour par internet.

Le département offre des prestations en lien avec des tendances émergentes : authenticité, sécurité, accueil, visite active (vélo, randonnée), bien-être, apport en contenu (dimension culturelle et patrimoniale). Il est à noter le développement de tourisme « d'expérience » qui implique les habitants du territoire.

Axes prioritaires pour le territoire :

Points proposés dans la Charte qui semblent toujours d'actualité

Respecter la diversité des paysages, entretenir le patrimoine naturel et patrimonial

Développer le tourisme « hors saison », développement du court séjour et du tourisme de proximité

Tendre vers plus grand professionnalisme (accompagnement formation et valorisation des salaires)

Réaliser des équipements structurants de remise en forme. Le Conseil de développement préconise de développer le bien-être plutôt que la remise en forme.

Points à développer

Amélioration de l'image du pays

Développer des actions attractives au rayonnement national

Développer le caractère maritime, valoriser et développer ses spécificités

Elaborer un plan de communication territorial qui permette de dépasser le phénomène des marées vertes, en s'appuyant sur l'engagement et la détermination des acteurs locaux.

S'adapter aux évolutions du secteur

Développer de nouveaux produits touristiques combinés ou tout compris (transports, hébergements, visites), communs à plusieurs acteurs touristiques locaux

Créer un portail unique qui permet le développement d'une offre coordonnée et accessible sur Internet

Anticiper l'arrivée de la Grande Vitesse ferroviaire

Développer l'accueil en le diversifiant

Soutenir une offre haut de gamme dans le secteur de l'hôtellerie, vecteur d'économie

Proposer une offre de tourisme social, en partenariat avec la CAF et les centres sociaux

Les évolutions de l'agriculture et de l'agroalimentaire

La Charte

Il apparaît que dans les déclinaisons des orientations de la charte, aucune mention ne soit faite du secteur agricole.

Dans la synthèse du diagnostic qui figure dans la charte, les enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont cités comme des points faibles à conforter : « *les industries agro-alimentaires, qui constituent un gage de développement durable, sont soumises à des interrogations importantes : solidité de l'amont (agriculture), pressions environnementales et réglementaires, conditions de travail, concurrence internationale, ... et risque de mono activité* » (extrait de la charte p.14)

L'industrie agroalimentaire n'est abordée que très partiellement, via les missions de Zoopôle Développement (accompagner les industries agroalimentaires dans l'innovation).

Ainsi, malgré l'importance de l'industrie agroalimentaire et de l'agriculture pour le territoire, et les défis auxquels ces secteurs étaient confrontés il y a 10 ans, la charte ne donnait pas d'orientations sur ces thématiques.

Peut-être le sujet n'avait-il pas fait l'objet d'un consensus à l'époque ?

Le Conseil de développement a souhaité se pencher sur ces deux domaines afin de comprendre comment ils ont évolué au cours des dix dernières années, et vers quoi ils pourraient tendre demain.

Quelques constats

En développant une agriculture intensive basée sur les productions animales et les cultures légumières, la Bretagne est passée, en l'espace d'une cinquantaine d'années, d'une agriculture familiale au rang de première région agricole européenne. Pour le pays, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire représentaient en 2007 près de 10 000 emplois directs, soit 14% de la totalité des emplois du pays. L'emploi salarié dans l'industrie agroalimentaire représente 46% de l'emploi industriel dans le pays (2009).

Depuis 2000, le contexte dans lequel les agriculteurs conduisent leur activité a beaucoup évolué, notamment du fait de la réglementation environnementale. Le regard sur l'agriculture a changé, notamment après les événements liés au phénomène des algues vertes. Son évolution semble aujourd'hui nécessaire.

En résumé :

- Un secteur agroalimentaire important
 - La locomotive industrielle de ces dernières années
 - Mais une concurrence croissante
 - Vers un renouvellement grâce à l'innovation ?
- Les évolutions de l'agriculture et de l'agroalimentaire
 - Une agriculture industrialisée dominante, confrontée à des contraintes de plus en plus importantes ; réglementations, pression de la grande distribution sur les prix, concurrence,...
- D'autres modèles agricoles se développent (agriculture bio, circuits courts,...)

Axes prioritaires pour le territoire :

Préservation du foncier agricole :

Poursuivre le travail de sensibilisation aux économies de foncier auprès des élus locaux et de la population, inscrire fortement cette préservation dans les documents d'urbanisme

Maintien du personnel employé et maintien du nombre d'exploitations

Faciliter l'installation de nouveaux exploitants

Revaloriser l'image de l'agriculture et des différentes facettes du métier d'agriculteur

Adapter l'offre de formation aux nouvelles tendances

Préservation de l'environnement et accompagner la mutation de ce secteur

Donner une plus grande place aux systèmes respectueux de l'environnement (agriculture biologique, herbagère...)

Soutenir un enseignement plus prégnant dans les formations agricoles,

par des soutiens spécifiques des collectivités,

par la valorisation des produits issus de ce type d'agriculture (collectivités, marchés publics,...)

en facilitant l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent se convertir en système biologique ou herbage

Valorisation des produits agricoles locaux, et un travail plus étroit avec les acteurs de l'innovation

Prioriser les produits agricoles et alimentaires élaborés dans le respect du développement durable

Concernant l'agroalimentaire, veiller à l'amélioration des conditions de travail des salariés, afin de rendre cette filière plus attractive

Développer les liens entre Zoopôle développement et les agriculteurs, et entre les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires locales

En lien avec le secteur touristique, valoriser les productions locales et développer sa visibilité grâce à un label

Les activités économiques liées à l'énergie

La Charte

La charte ne précise aucune orientation spécifique quand à la gestion de l'énergie sur le pays de Saint-Brieuc : une seule ligne est précisée sur la nécessité de créer une Agence Locale de l'Energie au niveau du pays, ce qui a été réalisé en 2010. Il s'agit cependant d'une thématique incontournable pour le territoire, que de nombreux acteurs locaux ont travaillé.

Quelques constats

Syndicat mixte est un des acteurs engagés dans la réflexion sur l'énergie. Les chambres consulaires, les communautés de communes et d'agglomération ont aussi mené des réflexions.

Le Syndicat mixte s'est dans un premier temps engagé dans une réflexion autour de l'éolien en 2006. Les communautés de communes avaient saisi le Syndicat mixte pour mutualiser les études sur le sujet. Deux résultats ont découlé de cette étude :

Une réalisation d'un schéma de développement éolien qui définissait des zones d'implantation par communes

La création d'une Agence Locale de l'Energie (ALE) en 2010, après des premières réflexions ébauchées en 2007 (missions : Conseil auprès des particuliers, réalisation de bilans énergétiques, accompagnement de la mise en place de politiques énergétiques...)

La maîtrise de la demande électrique est notamment pertinente sur le pays de Saint-Brieuc car le territoire reste très fragile. Afin de réduire la consommation électrique, l'étude Vir'volt a étudié les rapports coûts/efficacité des actions. Les principales cibles sur lesquelles il est possible de réaliser des économies d'énergie sont l'industrie agro-alimentaire, les grandes surfaces et l'habitat des particuliers.

L'action proposée vise :

- à économiser l'énergie, via des travaux efficaces (nécessaire organisation des artisans)
- à mettre en place un vrai marché de la rénovation structuré et accompagné avec créations d'emplois

Dans un autre temps, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale -SCOT, un schéma énergétique relatif au rejet des gaz à effets de serre sera réalisé. Il en est attendu des préconisations sur les constructions, sur le transport ...

Concernant l'habitat, Batipôle est le résultat du positionnement des élus de la Chambre des Métiers qui en 2006 lors de la nouvelle phase de la Réglementation Thermique ont été précurseurs. Batipôle a 2 vocations principales : sensibiliser, informer les professionnels sur les évolutions de leur marché et d'informer les particuliers sur l'habitat de demain. Il compte 6 artisans administrateurs et 3 techniciens. Les orientations 2011-2012 sont de préparer les entreprises et les jeunes en formation à avoir une approche globale de la gestion des chantiers ainsi que d'inciter les entreprises à travailler en réseau.

En résumé :

Il apparaît l'importance croissante de la thématique énergétique pour le territoire, accompagnée d'une implication des acteurs locaux (pouvoirs publics, entreprises, artisans, particuliers,...)

Le secteur connaît des évolutions réglementaires, auxquelles les acteurs locaux doivent s'adapter :

- réglementation thermique plus contraignante,
- évolutions des outils pour les améliorer (ex : diagnostic de performance énergétique plus précis)

L'utilisateur connaît une pression importante pour adapter son logement, comment l'accompagner ?

Axes prioritaires pour le territoire :

Réunir les acteurs de cette filière afin d'introduire cette activité d'importance croissante

Afin de réduire les coûts énergétiques ;

Repenser le déplacement au sein du territoire (proposer un plan de déplacement au niveau du pays, éviter les déplacements individuels, développer les circuits courts et les activités de proximité, optimiser et mutualiser les transports en commun)

Concernant le bâti, afin de faciliter l'orientation de l'utilisateur, proposer la création d'un « guichet unique », centralisant les informations nécessaires (impliquer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

Concernant l'artisanat : valoriser la main d'œuvre locale en la favorisant par le biais d'une politique volontariste

Associer les acteurs de la formation et les acteurs du développement de l'énergie renouvelable : faire du pays un précurseur dans ce domaine en offrant un large panel de formations

4. D'autres enjeux identifiés

Quelques questions qui se posent sur l'évolution du rôle du Syndicat mixte du pays

Évolutions à venir

- Un renforcement croissant des communautés
- Risque de voir les politiques « de clocher » municipal se transférer à une échelle intercommunale, notamment en ce qui concerne l'agglomération qui représente 58% de la population du pays et qui a donc un poids considérable et qui accepte mal les initiatives du Syndicat mixte du pays
- L'importance de renforcer la mutualisation inter-communautés (culture, santé,... et bien sûr aménagement, gestion de l'eau...)

Les diversifications des activités

Le constat le plus marquant est que les secteurs économiques de demain sont de plus en plus liés aux politiques publiques, et doivent donc être soutenus voire portés par les collectivités. C'est par exemple le cas de...

l'énergie, que ce soit pour les économies d'énergie, l'éolien offshore, ou encore la méthanisation la plaisance et le nautisme, pour les ports du Légué et de Saint-Quay Portrieux.

Les activités économiques et celles des collectivités semblent de plus en plus liées ; sauf peut être dans le domaine de l'agroalimentaire.

La qualité des commerces

L'enjeu actuel est de passer d'un développement quantitatif à un développement qualitatif.

L'accessibilité du territoire

L'accessibilité est également un enjeu fort, qui se traduit notamment par 3 projets : celui du port du Légué, et la ligne Bretagne à Grande Vitesse et les T.I.C.

L'innovation

Ce secteur apparaît également comme un enjeu transversal, même s'il est encore difficile de mobiliser les acteurs locaux sur ce thème.

Conclusion

La charte est le résultat d'un consensus entre les acteurs. Aujourd'hui, elle contient de grandes généralités fédératrices, mais certains enjeux actuels manquent cruellement, notamment la thématique de l'environnement, pourtant centrale dans une dynamique de développement ...

Lors de son travail de recherche, le Conseil de développement a pu rendre compte d'un axe transversal prioritaire ; celui de l'énergie qui doit être vécu non pas comme une contrainte mais une opportunité économique. Le pays peut se positionner comme précurseur dans ce domaine, ce qui impacterait positivement son image.

Une autre thématique transversale apparaît durant cette étude ; il s'agit du domaine de la formation et sa concordance nécessaire avec le domaine de la recherche et celui de l'entreprise, comme mentionné dans la charte, sous la mention « fonction technopolitaine ». Si elle est dédiée aux enjeux économiques locaux (énergie, environnement, tourisme, agriculture, activités maritimes (éoliennes off-shore...)), elle pourrait être un levier pertinent pour le dynamisme du pays.

Le travail effectué par le Conseil de développement souligne le potentiel du territoire déjà mentionné dans la charte, sous réserve d'une volonté d'adaptation aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux.

Il apparaît clairement aujourd'hui que le pays est un territoire de mutualisation des moyens.

Le Conseil de développement,

Mai 2012.

Auditions

Nous remercions toutes les personnes auditionnées par le Conseil de développement, de septembre 2010 à avril 2012.

QUEFFURUS Laurent, Directeur de Côtes d'Armor Développement

LESAGE Michel, Président de Saint Brieuc Agglomération

PEDRON Robert, Vice Président Saint Brieuc Agglomération

GAUDEL Françoise, Syndicat de gestion du pôle universitaire

SAUNIER Claude, Zoopôle développement

DUFOUR Suzanne, exploitante à Hillion, et membre du CEDAPA

EVEN Danielle, Chambre d'agriculture

CHONG Pauline, Zoopôle Développement

M. BREMONT, vice-président du Conseil Général en charge de la Mer

M. LERAT, vice-président de la Chambre de Commerce et d'industrie en charge des établissements gérés.

M. ORVEILLON Jean-Charles, Directeur du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc

M. LEMAIRE Emmanuel, Directeur de Batipôle

M. FASSY Sébastien, Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-brieuc

Mme GUERVILLY, 1ère Vice-présidente en charge des finances, du personnel et de la communication de la communauté de communes de la côte de Penthièvre et Maire d'Erquy. 3ème Vice-présidente du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc et membre du Conseil touristique du Pays de Saint-Brieuc.

M. LE SIDANER, Directeur Côtes d'Armor Tourisme

M. SIMON Didier, Office de tourisme de la Baie de Saint Brieuc

M. CAURET Loïc, Président du Syndicat mixte du Pays

BARBANCON Yannick, ancien Président du Conseil de développement

CHENE Gérard, CANE

Annexes

Annexe 1 : Evaluation de la charte de développement du pays de Saint-Brieuc
1ère lecture de la charte

Ce qui figure dans la charte						
<i>orientation</i>	<i>déclinaisons principales</i>	<i>outils proposés</i> <i>réalisé</i> <i>en cours</i> <i>non fait</i>	<i>indications sur réalisations</i>	<i>source</i>	<i>infos complémentaires (succinctes)</i>	<i>travaux CD</i>
présentation générale du pays	découpage administratif et population			INSEE CAD 22	<p>évolution du découpage administratif depuis 2001 (1 comm isolée, 8 cdc, 63 comm) et 2010 : 7 cdc et 64 comm. Futures évolutions à venir avec la réforme territoriale ?</p> <p><u>Evolution de la pop</u> : +8% entre 99 et 10, variant d'un territoire à l'autre : +14% pour Sud Goelo et Lamballe comm, et + 5% pour l'agglo.</p> <p><u>Contexte</u> : intercommunalité récente ou peu structurée dans les années 1999-2000 : les élus n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble.</p>	
"être le pays du vivant"	identité et ambition du pays de Saint-Brieuc	le pays est-il identifié ? Le pays est-il connu et reconnu ?	<p>- oui pour les élus des CdC (apprentissage à travailler ensemble)</p> <p>- oui dans les pratiques des habitants : le pays est un territoire de vie</p> <p>- largement insuffisant pour les acteurs locaux (habitants, associations, élus municipaux ...)</p>	interviews quali+ débat en réunion		soirée débat de décembre 2010
"vivre en intelligence" développer la fonction technopolitaine	développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologies	constitution d'un pôle environnement avec aménagement d'un pôle d'activité (<i>centre de développement durable Exceltys</i>) ; projet de Saint-Brieuc Agglo d'un pôle environnemental aux Châtelets et implantation de nvx centres de recherche	Développement important du Zoopôle et du Véhipôle (entreprises, formation...) Elargissement des métiers présents dans les technopôles. Mais stagnation ou fragilisation de la recherche	diapo L QUEFFURUS (CAD22), données véhipôle, données SGPU, rapport Saunier sur l'innovation	<p><u>Zoopôle</u> : 33 etp en 2005, 40 etp en 2010 700 sal. En 2005, 900 sal en 2010</p> <p><u>Véhipôle</u> : nombre de stagiaires GNFA entre 2000 et 2010 est multiplié par 3,4.</p>	
	Renforcer la formation	Travail avec différents acteurs de la formation post bac développement de l'offre de formation 3ème cycle	- Compétence récente de l'agglo et évolution du rôle SGPU pour partenariats entre acteurs de la formation. Favorise la qualité à la quantité des formations - Faiblesse des 3èmes cycles	rencontre SGPU rapport Saunier sur innovation	Stagnation du <u>nb d'étudiants entre 2000 et 2010</u> (0,2%), qui masque des différences entre la formation initiale (+11% au pôle universitaire, et -6,35% dans les autres établissements) et la formation continue (+69%)	
	En guise de conclure : organiser l'économie locale autour des pts forts de l'économie			Manque d'appropriation de cette fonction technopolitaine par les acteurs locaux (élus, citoyens, entrepreneurs,...)	conclusions des débats internes au Conseil rapport Saunier sur innovation	

<p>"Vivre au pays" Consolider une économie locale dynamique et diversifiée</p>	<p>mise en réseau des entreprises et des acteurs</p>	<p>création d'une ADE pays</p>	<p>Nbx échanges entre entreprises (Plato par ex) existence d'une ADE pays, mais pas assez loin dans la gouvernance pays (M. CAURET) Difficulté des acteurs locaux à s'approprier ces diverses structures L'Agence de développement éco s'est récemment transformée en association : elle a perdu une partie de sa substance "originelle"</p>	<p>ADE, audition M. CAURET, échanges entre acteurs locaux CAD22 pour stat</p>	<p>Evolution du nb d'entreprises de + 20 salariés (99-09): +6% d'etp entre 20 et 50 sal. -43% d'etp entre 100 et 200 sal. Moy : -12% d'etp de +20 salariés</p>	<p>avis sur l'étude diagnostic économie emploi insertion</p>
	<p>promouvoir le tourisme</p>	<p>1. valoriser les espaces naturels valorisation hbgmt et restauration 2. création d'un pays touristique 3. Accompagner les initiatives diverses qui contribuent à valoriser les pôles touristiques 4. Accompagnement politique touristique de proximité hors saison 5. Equipements structurants</p>	<p>1. travail des OT, des communautés, du CG, du syndicat des Caps... importance "espaces naturels" dans la communicat° touristique 2. rôle du PAT de valoriser hbgmt et restauration avec accompagnement vers labels, marques existantes 3. Travail en cours sur cheval ; projet sur Coquille, emblème ; travail sur rando ; OT baie sur gastronomie,... 4. Travail en cours : coordination par le Pays (randonnée, animations...) 5. Equinoxe, Aquabaie, Thalassothérapie, golfs...mais pas de donnée sur le caractère structurant de ces équipements</p>	<p>PAT</p>	<p>2 sites labellisés NATURA 2000 depuis 2008 (baie de St Brieuc et Caps Fréhel et d'Erquy) +6% du nb de lits touristiques entre 2000 et 2010 taux d'occupation des hébergements globalement stable entre 2005 et 2010</p>	<p>avis sur le programme touristique du pays</p>
	<p>développer les ressources maritimes</p>	<p>1. Plan d'eau pour activités nautiques 2. Renforcement activités pêche 3. Entretien naval 4. Modernisation Légué 5. Renforcement capacités de pêche</p>	<p>1. projet pôle nautique Sud Goelo, centre nautique PVA 2. Hausse des volumes pêchés et vendus mais baisse activité pêche 3. Oui, port du Légué 4. En cours de modernisation 5. Modernisation du port d'Erquy</p>	<p>données pêche CCI / comité local des pêches / CAD 21/DDAM</p>	<p>- Chiffres d'affaires pêche en hausse de 57% (10 ans) - Nombre d'emplois pêche stable - Hausse du trafic commercial au Légué de 9% - Nautisme : +14% emplois depuis 2006 CA en baisse de 7% (depuis 2006)</p>	<p>avis sur le contrat de pays et sa révision</p>
	<p>développer et faire connaître l'espace rural</p>	<p>1. implantation d'entreprises dans les territoires ruraux 2. signalétique spécifique et mise en valeur</p>	<p>1. politiques des CdC ; CAP4 : 3 nouvelles ZA depuis 2001, Quintin comm : 1 nv ZA, Monc : 5 nv ZA, Lamb : 1 nv ZA sans compter les extensions de zones existantes, ou les arrivées d'etp 2. Signalétique de pays, non faite. Signalisation touristique par communautés en cours. Moncontour label + beau village de France</p>	<p>CAD 22 - données SIRENE INSEE</p>	<p>Le taux de création d'activités du pays entre 2000 et 2007 est supérieur à celui du département, et supérieur ou équivalent à celui de la Région. les territoires ruraux représentent : '> 16% des créations d'actv du pays en 2006 > 13% des créations d'actv du pays en 2007 > 14% des créations d'actv du pays en 2008 > 16% des créations d'actv du pays en 2009 > 17% des créations d'actv du pays en 2010</p>	

	renforcer les liens et activités à l'international	1. implication programme Interreg 3 2. soutien aux exportations des entreprises 3. Zoopôle dév, lien avec pays en dév.	1. La pépinière des Châtelets s'est finalement impliquée dans un autre programme Interreg 4a. Un nouveau programme va être engagé pour 4 ans. 2. pas de données 3. Le Zoopôle poursuit ses stages de formations "zones chaudes" (10 pays représentés)			
	mettre en place un réseau des acteurs de l'ESS	réseau des champs de l'ESS du pays de Saint-Brieuc en construction	Diplôme de créateurs d'activités en cours Création d'une association Rich'ESS pour la structuration des acteurs de l'ESS			
	accompagner le développement du commerce et de l'artisanat	1. ODESCA 2. Schéma d'urbanisme commercial 3. densité commerciale	1. ODESCA pays, puis déclinaison FISAC dans communes ou communautés 2. DAC en cours dans SCOT 3. densité (trop) importante, inégalement répartie		Entre 2006 et 2010 : hausse de 6% du nb de commerces, avec la plus forte hausse (19%) pour les GMS et hard discount. Densités de GMA = 485m2/pour 1000 habitants contre 390m2 en France. Concentrés sur pôle urbain St brieuc et Lamballe	étude SP avis sur urbanisme commercial
"Vivre en harmonie" mettre l'environnement au service d'une vie de qualité	préserver l'environnement naturel	1. réaliser une charte de l'environnement à l'échelle du pays 2. Réaliser un "plan vert et bleu" à l'échelle du pays 3. créer une agence locale de l'énergie	1. Prise en compte croissante de l'environnement et du développement durable (2 Agendas 21 intercommunautaire, 1 charte de l'environnement), mais rien à l'échelle du pays hormis le SCOT 3. Fait en 2010		Dans l'Agglo : - A21 intercommunal - A21 Plérin, Ploufragan, Hillion, Languieux (charte DD) Lamballe comm : - A21 intercommunal prise en compte croissante du DD par les collectivités et les acteurs locaux (acteurs économiques : ex. du centre Exceltys)	avis sur agenda 21 de l'agglo
	reconquérir la qualité de l'eau	Mise en place d'un plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau Mobiliser les habitants sur ce sujet	Travail en cours sur le SAGE Faible communication en dehors du cercle d'avertis	SAGE DDASS ARS	Amélioration globale de la qualité de l'eau au cours des 10 dernières années. Ex. nitrates 2000-2007 : évolution de la qualité de l'eau : de moins en moins de prises non-conformes : de 52% à 24%	
	agir pour la valorisation des déchets ménagers, industriels et agricoles	1. zone de tri échelle SMETTRAL 2. soutien du pays au programme de gestion des déchets 3. Actions pour éliminations boues de station	1. Fait - centre de tri Génériss 2. Pas d'implication du pays sur ce thème, mais interventions conséquentes des CdC du pays. Un certain nombre de décisions vont cependant contre cette logique : la délégation de service public de l'agglomération et les décisions concernant l'usine des Châtelets ne vont pas dans le sens d'une vision globale de la problématique déchets à l'échelle du pays ou de la zone centrale des Côtes d'Armor. 3. Pas de données			2003-2009 : baisse de la quantité globale de déchets à traiter dans les Côtes d'Armor. Développement de la méthanisation et biomasse

	politique d'aménagement à l'échelle du pays	Faire un SCOT à l'échelle du pays	SCOT également en cours de révision			avis SCOT
"Vivre ensemble" Unir et mobiliser pour mieux s'ouvrir	Renforcer le lien social (1)	<p><u>1. Services administratifs et sociaux</u></p> <p>11- extension du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération à tout le pays</p> <p>12- observatoire socio-économique pour accroître la connaissance des évolutions locales</p> <p>13- promouvoir un habitat de qualité</p> <p>14- observatoire de l'habitat de pays</p> <p>15- renforcer la participation citoyenne</p> <p>16- proximité et accessibilité des services au public par des maisons de l'interco et du développement</p>	<p>11. pas de PLIE de pays, mais la mission locale et la maison de l'emploi interviennent sur le périmètre du pays.</p> <p>12. pas d'observatoire socio-économique ; la Maison de l'emploi produit des données, création d'un tableau de bord "pays", qui donne quelques indications chiffrées tous les 6 mois.</p> <p>13. ttes les cdc interviennent sur l'habitat et développement des outils (PLH, OPAH,...), mais pas d'observatoire à l'échelle du pays (observatoire ADIL à l'échelle du département)</p> <p>15. rôle du Conseil de développement, même s'il n'est pas encore systématiquement sollicité et si son existence doit être régulièrement rappelé ; des communautés et certaines communes développent leurs propres outils (forums, réunions publiques, concertation,...)</p> <p>16. accessibilité et proximité des services à renforcer (les prop. du CD dans son dernier cahier sont similaires aux orientations de la charte)</p>			travaux du CD sur les services
	Renforcer le lien social (2)	<p><u>2. appui aux personnes fragiles:</u></p> <p>- maintien à domicile des personnes âgées,</p> <p>- structures d'accueil de personnes handicapées</p>	<p>- Prise en charge des personnes âgées dans le cadre des politiques communales ou intercommunales, et par le département + structure comme ADMR, centres sociaux...</p> <p>- soutien financier à la structure de Quintin-St Brandan dans le cadre du contrat de pays</p>	CG 22, direction de la recherche, des études de l'évaluation et des stat. (ministère de la santé)	APA domicile : hausse du nb de bénéficiaires en Côtes d'Armor, de 6000 à 6700 entre 2005 et 2010. Aides à domicile représente 5800 emplois directs sur le département.	

Renforcer le lien social (3)	<p><u>3. Développement sportif et culturel</u></p> <p>1.renforcer l'image de vivacité du pays pour devenir une référence en la matière à l'échelle de la Bretagne</p> <p>2.soutenir les artistes actuels du pays</p> <p>3.développer les pratiques et formations sportives</p> <p>4. développer l'offre de formation culturelle (CEFEDEM)</p> <p>5.réduire les disparités culturelles territoriales</p> <p>6.mettre en cohérence les lieux culturels existants</p> <p>7.renforcer l'approche patrimoniale</p>	<p>1.Conclusion du CD sur l'offre culturelle : pas d'évènement culturel identitaire pour le pays, malgré la diversité et la richesse de l'offre</p> <p>2.priorité inscrite dans les politiques culturelles régionales, départementales, et intercommunales ou communales</p> <p>3.pas pris en compte dans le contrat de pays ; compétence d'autres collectivités</p> <p>4. plus d'installation du CEFEDM prévue à St Brieuc</p> <p>5.travail pris en compte par Saint-Brieuc Agglomération dans son projet culturel, et pas les quelques cdc qui ont pris la compétence culturelle</p> <p>6.initiative innovante de mise en réseau des 7 centres culturels du pays</p> <p>7. pas de données</p>		<p>2006-2012 : 7% des crédits du contrat de pays (en avril 2011) dédiés à des projets culturels, dont financement de 5 projets pour l'enseignement musical, et 2 bibliothèques.</p> <p>Sur la période 2000-2006, 4% des crédits CPER, FEDER et PRAT étaient dédiés à des projets culturels.</p> <p>2006-2012 : 2 projets au titre du patrimoine, soit 1% des crédits du contrat.</p>	
Renforcer la cohésion territoriale	<p>- schéma routier de pays</p> <p>- réflexion sur l'adaptation des services de transport, plan de déplacements de pays, développement du TAD</p>	<p>- pas de schéma routier de pays</p> <p>- une étude du CD sur le sujet préconisait une approche globale des transports comme le faisait la charte, mais aucun plan de déplacements de pays n'a été fait. Des PDU se développent toutefois à l'échelle des communautés.</p> <p>Développement des système de TAD</p>			
S'ouvrir pour mieux communiquer	<p>infrastructures ferroviaires</p> <p>infrastructures maritimes : - modernisation Légué - amélioration pêche et plaisance port d'Erquy</p> <p>transport aérien : maintien de l'aéroport ??</p> <p>transport multimodal : plateforme secondaire à Saint-Brieuc</p>	<p>Les préconisations de la charte sont celles du projet BGV : desserte TGV vers Paris, amélioration des dessertes internes à la Bretagne. Projets de gares multimodales pour accompagner le projet portés par LC et SBA, mais manque l'accompagnement économique du projet.</p> <p>- modernisation Légué : 1ère phase. Quelles suites ?</p> <p>- réhabilitation et agrandissement du port d'Erquy (pêche et plaisance) par le Conseil Général et la CCI.</p> <p>incertitudes : après plusieurs menaces de fermetures, un projet sorti pendant l'été 2011 pour le pérenniser ???</p> <p>projet dans les cartons ; mais ???</p>	étude CESER	<p>gares multimodales à St brieuc et à Lamballe</p> <p>- chiffre d'affaire "plaisance" au Légué en hausse de 226% entre 2005 et 2009 - mais baisse de l'activités pêche des criées (-17% en quantité, -3% en valeur) et baisse du commerce maritime au Légué</p>	réponse du CD à l'étude du CESER

		<p>L'accessibilité des réseaux d'informations et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de p@t et de cybercommunes pour faciliter l'accès aux TIC - portail Internet pour faciliter l'accès aux sites du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - existence d'une vingtaine d'espaces publics numériques dans le pays, dont 7 créations ou équipements financés par le contrat de pays 2006-2012. Un P@T à Lamballe mais bilan mitigé : peu reconnus, peu utilisés - schéma départemental du CG, Bretagne Très Haut Débit, projet d'inclure dans le SCOT un volet numérique - site Internet du SM pays, mais fait comme un outil de comm du SM 		<p>2006-2012 : 7% des crédits dédiés à des projets numériques (avril 2011)</p>	
<p>"Vivre en cohérence" Organiser et animer le pays de Saint-Brieuc</p>	<p>Faire évoluer le cadre juridique du pays</p>	<p>création d'une structure pour le pays</p> <p>Associer le Conseil de développement</p>				
	<p>Organiser et évaluer le travail</p>	<p>Groupes pilotage, technique, programmation</p> <p>Définition d'indicateurs pour l'évaluation</p>	<p>évolution du cadre : de 1 salariée, à 10 actuellement (13 en 2012 ?). Les 3 groupes de travail existent toujours, mais leur composition a évolué.</p> <p>Pas d'indicateurs définis pour l'évaluation de la charte.</p>			
	<p>Assurer le lien avec l'agglomération briochine</p>	<p>convention entre le pays et l'agglomération pour assurer la complémentarité des projets des 2 structures (projet d'agglomération et charte de pays)</p>				